



Département du Pas-de-Calais

# SYMVAHEM

## Syndicat mixte de la Vallée de la Hem (Recques-sur-Hem)

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	8

\*\*\*\*\*

### *Extrait du Registre des Délibérations* *Séance du mardi 6 novembre 2012*

L'an deux mille douze, le six novembre, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 25 octobre 2012, s'est réuni en salle de réunion de la CCRAVH sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

#### Présents :

Les délégués titulaires : M. Christian Pette, Président (CCRA), M. Yves Beugnet (CCRA), M. Majewicz (CCRA) remplacé par M. Daniel Duriez, M. Bouffart (CCRAVH), M. Garenaux (CCRAVH), Mme Polaert (CCTP), M. Bernard Rivenet (CCTP), M. Cucheval (CC Lumbres).

M. Jean-Michel Croquelois (délégué suppléant CCPL), M. Daniel Tacquet (délégué suppléant CCRA) arrivés en fin de réunion.

Titulaires non remplacés : M. Vangrevelynghé (CCRA), M. Hiraut (CCRAVH).

Secrétaire de séance : M. Daniel DURIEZ

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

- 4 DEC. 2012

## 09/12 - EFFACEMENT DES BARRAGES - SIGNATURE DE CONVENTIONS

Monsieur Pette rappelle qu'une étude de maîtrise d'œuvre de restauration écologique de la Hem concerne actuellement deux ouvrages hydrauliques sur les communes de Polincove et de Recques sur Hem, est terminée. Il précise qu'un comité de pilotage s'est tenu le 9 octobre à Recques sur Hem afin de présenter les résultats de cette étude en présence principalement de la DDTM, de l'Agence de l'Eau, des propriétaires des moulins et aussi des propriétaires de terres concernés par l'emprise du projet.

C'est avec ces derniers que des conventions doivent être signées dans le but de formaliser leur accord avant la phase de réalisation des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer une convention avec tous propriétaires (personnes morales ou physiques) permettant la réalisation des travaux projetés dans le cadre de l'opération d'effacement des barrages sur la Hem.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,  
Pour Copie Conforme,*

*Le Président, Christian PETTE.*

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Sous-Préfecture

Le Président, Christian PETTE





Département du Pas-de-Calais

## **SYMVAHEM**

### **Syndicat mixte de la Vallée de la Hem** **(Recques-sur-Hem)**

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	8

\*\*\*\*\*

#### *Extrait du Registre des Délibérations* *Séance du mardi 6 novembre 2012*

L'an deux mille douze, le six novembre, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 25 octobre 2012, s'est réuni en salle de réunion de la CCRAVH sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

#### **Présents :**

Les délégués titulaires : M. Christian Pette, Président (CCRA), M. Yves Beugnet (CCRA), M. Majewicz (CCRA) remplacé par M. Daniel Duriez, M. Bouffart (CCRAVH), M. Garenaux (CCRAVH), Mme Polaert (CCTP), M. Bernard Rivenet (CCTP), M. Cucheval (CC Lumbres).

M. Jean-Michel Croquelois (délégué suppléant CCPL), M. Daniel Tacquet (délégué suppléant CCRA) arrivés en fin de réunion.

**Titulaires non remplacés :** M. Vangrevelynghe (CCRA), M. Hiraut (CCRAVH).

Secrétaire de séance : M. Daniel DURIEZ

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

- 4 DEC. 2012

### **10/12 - EFFACEMENT DES BARRAGES - LANCEMENT DES PROCEDURES REGLEMENTAIRES**

Suite à l'achèvement de l'étude de maîtrise d'œuvre de restauration écologique de la Hem, M. Pette indique qu'il est désormais nécessaire de déposer un dossier de DIG auprès des services de la DDTM.

La constitution de ce dossier est l'une des missions du cabinet « Cariçaie » et n'engendre donc pas de coût supplémentaire pour le SYMVAHEM.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à déposer un dossier de D.I.G et un dossier « loi sur l'eau » dans le cadre de l'opération d'effacement des barrages sur la Hem.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,  
Pour Copie Conforme,*

*Le Président, Christian PETTE.*

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Sous-Préfecture

Le Président, Christian PETTE





# SYMVAHEM

## Syndicat mixte de la Vallée de la Hem (Recques-sur-Hem)

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	8

\*\*\*\*\*

### Extrait du Registre des Délibérations Séance du mardi 6 novembre 2012

L'an deux mille douze, le six novembre, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 25 octobre 2012, s'est réuni en salle de réunion de la CCRAVH sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

#### Présents :

Les délégués titulaires : M. Christian Pette, Président (CCRA), M. Yves Beugnet (CCRA), M. Majewicz (CCRA) remplacé par M. Daniel Duriez, M. Bouffart (CCRAVH), M. Garenaux (CCRAVH), Mme Polaert (CCTP), M. Bernard Rivenet (CCTP), M. Cucheval (CC Lumbres).

M. Jean-Michel Croquelois (délégué suppléant CCPL), M. Daniel Tacquet (délégué suppléant CCRA) arrivés en fin de réunion.

Titulaires non remplacés : M. Vangrevelinghe (CCRA), M. Hiraut (CCRAVH).

Secrétaire de séance : M. Daniel DURIEZ

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

- 4 DEC. 2012

### 11/12 - EFFACEMENT DES BARRAGES - DEMANDE DE FONDS EUROPEENS

Les travaux projetés dans le cadre de l'opération d'effacement des barrages sur la Hem sont chiffrés à :

- 219 189 euros HT pour l'effacement du barrage de Recques sur Hem
  - 253 850 euros HT pour l'effacement du barrage de Polincove.
- Soit un total de 473 039 euros HT / 565 754,64 euros TTC

Cette opération d'effacement de barrages visant à la libre circulation piscicole et donc à la restauration écologique de la Hem, rendue prioritaire par l'Agence de l'Eau, est soutenue financièrement.

Les différents financeurs ont été contactés avec de définir avec eux la prise en charge de l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à déposer des demandes de subventions auprès des financeurs de l'opération au taux le plus élevé.

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Sous-Préfecture

Le Président, Christian PETTE

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,  
Pour Copie Conforme,

Le Président, Christian PETTE.





**SYMVAHEM**  
**Syndicat mixte de la Vallée de la Hem**  
**(Recques-sur-Hem)**

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	8

\*\*\*\*\*

*Extrait du Registre des Délibérations*  
*Séance du mardi 6 novembre 2012*

L'an deux mille douze, le six novembre, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 25 octobre 2012, s'est réuni en salle de réunion de la CCRAVH sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

**Présents :**

Les délégués titulaires : M. Christian Pette, Président (CCRA), M. Yves Beugnet (CCRA), M. Majewicz (CCRA) remplacé par M. Daniel Duriez, M. Bouffart (CCRAVH), M. Garenaux (CCRAVH), Mme Polaert (CCTP), M. Bernard Rivenet (CCTP), M. Cucheval (CC Lumbres).

M. Jean-Michel Croquelois (délégué suppléant CCPL), M. Daniel Tacquet (délégué suppléant CCRA) arrivés en fin de réunion.

**Titulaires non remplacés :** M. Vangrevelynghe (CCRA), M. Hiraut (CCRAVH).

Secrétaire de séance : M. Daniel DURIEZ

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

4 DEC. 2012

**12/12 EFFACEMENT DES BARRAGES - AVENANT AU MARCHÉ AVEC FONDASOL**

M. Pette expose que par ordre de service en date du 13 juillet, suite à la délibération du 5 juillet 2012 autorisant le Président à signer le marché, l'entreprise FONDASOL est intervenue au Moulin bleu de Polincove afin de procéder aux études géotechniques. Cette intervention programmée le 9 août a été précédée d'une rencontre avec le propriétaire du Moulin, M. Boidin, le 6 août, à l'issue de laquelle l'intéressé avait donné son accord.

Mais, en raison du bruit des travaux de sondage, M. Boidin a demandé à l'entreprise FONDASOL de quitter le site précisant qu'une nouvelle intervention serait possible après la fin de la saison de pêche mi-octobre. L'annulation de cette intervention engendre un coût de 520 euros HT relatifs au repli du matériel de la machine de forage.

M. Pette indique toutefois ces études géotechniques sont indispensables pour finaliser l'étude de réaménagement de l'ouvrage hydraulique du Moulin bleu à Polincove.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer un avenant au marché initial pour le règlement des frais de 520 euros HT.

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,  
Pour Copie Conforme,



Le Président, Christian PETTE



Le Président, Christian PETTE.



# SYMVAHEM

## Syndicat mixte de la Vallée de la Hem (Recques-sur-Hem)

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	8

\*\*\*\*\*

### *Extrait du Registre des Délibérations Séance du mardi 6 novembre 2012*

L'an deux mille douze, le six novembre, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 25 octobre 2012, s'est réuni en salle de réunion de la CCRAVH sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

#### Présents :

Les délégués titulaires : M. Christian Pette, Président (CCRA), M. Yves Beugnet (CCRA), M. Majewicz (CCRA) remplacé par M. Daniel Duriez, M. Bouffart (CCRAVH), M. Garenaux (CCRAVH), Mme Polaert (CCTP), M. Bernard Rivenet (CCTP), M. Cucheval (CC Lumbres).

M. Jean-Michel Croquelois (délégué suppléant CCPL), M. Daniel Tacquet (délégué suppléant CCRA) arrivés en fin de réunion.

Titulaires non remplacés : M. Vangrevelinghe (CCRA), M. Hiraut (CCRAVH).

Secrétaire de séance : M. Daniel DURIEZ

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

4 DEC. 2012

### **13/12 HYDRAULIQUE DOUCE - LANCEMENT DU MARCHÉ DE TRAVAUX ET DEMANDE DE SUBVENTIONS**

M. Pette rappelle aux élus que l'opération de maîtrise du ruissellement agricole sur le bassin versant de la Hem, dite opération « hydraulique douce », a fait l'objet d'une nouvelle étude récente de la Chambre d'Agriculture.

Le bilan de cette étude, visant à repérer la localisation optimale des ouvrages de retenue d'eau et à fédérer les exploitants autour du projet, a été présenté en comité de pilotage le 14 septembre 2012 à Tournehem sur la Hem.

Ainsi, le récapitulatif des ouvrages à mettre en place est le suivant :

- aménagements conventionnés avec les agriculteurs concernés :
    - o fascines : 11, soit 220 ml, soit ..... 7 700 €
    - o haies : 31, soit 4040 ml, soit ..... 40 400 €
    - o bandes enherbées : 1, soit 300 ml, soit ..... 900 €
    - TOTAL :..... 49 000 €**
  
  - aménagements conditionnels car non conventionnés
    - o fascines : 6, soit 135 ml, soit ..... 4 725 €
    - o haies : 4, soit 455 ml, soit ..... 4 550 €
    - o bandes enherbées : 0, soit 0 ml, soit ..... 0 €
    - TOTAL :..... 9 275 €**
- TOTAL GENERAL :..... 58 275 €**

Cette opération est subventionnée à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau, et à 30% par le Conseil Général du montant HT. Le solde de 20% restant est à la charge du SYMVAHEM.

Une première tranche de travaux (correspondant environ à la moitié des aménagements conventionnés) peut être menée début 2013 après sélection du maître d'œuvre et de l'opérateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité d'autoriser le Président à :

- déposer les demandes de subvention auprès des financeurs.
- lancer le marché relatif à cette opération et à retenir le prestataire présentant l'offre la plus avantageuse économiquement.

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Sous-Préfecture

Le Président, Christian PETTE



*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,  
Pour Copie Conforme,*

*Le Président, Christian PETTE.*



REÇU EN SOUS PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

- 4 DEC. 2012



# SYMVAHEM

## Syndicat mixte de la Vallée de la Hem (Recques-sur-Hem)

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	8

\*\*\*\*\*

### *Extrait du Registre des Délibérations Séance du mardi 6 novembre 2012*

L'an deux mille douze, le six novembre, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 25 octobre 2012, s'est réuni en salle de réunion de la CCRAVH sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

#### **Présents :**

Les délégués titulaires : M. Christian Pette, Président (CCRA), M. Yves Beugnet (CCRA), M. Majewicz (CCRA) remplacé par M. Daniel Duriez, M. Bouffart (CCRAVH), M. Garenaux (CCRAVH), Mme Polaert (CCTP), M. Bernard Rivenet (CCTP), M. Cucheval (CC Lumbres).

M. Jean-Michel Croquelois (délégué suppléant CCPL), M. Daniel Tacquet (délégué suppléant CCRA) arrivés en fin de réunion.

**Titulaires non remplacés :** M. Vangrevelynghe (CCRA), M. Hiraut (CCRAVH).

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

Secrétaire de séance : M. Daniel DURIEZ

- 4 DEC. 2012

### **14/12 DEMARCHE PAPI - DOSSIER COMMUN AVEC LE SMCO**

M. Pette rappelle que par délibération en date du 28 novembre 2011, le Président du SYMVAHEM a été autorisé à déposer un dossier de demande de labellisation au titre du PAPI (programme d'action de prévention des inondations) auprès des services de l'Etat, à l'initiative de cette démarche.

Ce dossier a été présenté en comité de bassin, à Lille, le 7 juin dernier avant d'être ajourné en commission mixte inondation, à Paris, le 12 juillet 2012.

Parmi les recommandations formulées par la commission, il était question d'un rapprochement avec le SMCO, en charge de la gestion du SAGE du Delta de l'Aa et dépositaire lui aussi d'un dossier PAPI. M. Pette fait une lecture de l'avis de la DREAL, notamment des considérants, servant de base à la décision.

Aussi, après une rencontre entre M. Pette et M. Boughedada (Président de la CLE du SAGE du Delta de l'Aa), afin d'augmenter les chances du SYMVAHEM d'être labellisé et donc de disposer de fonds plus importants, il a été convenu de « mettre en commun » les deux dossiers.

Un dossier unique PAPI à l'échelle du SAGE Delta de l'Aa (intégrant clairement les enjeux de la Vallée de la Hem) est donc en cours d'instruction. Le passage en commission mixte inondation à Paris est prévu en mars 2013.

Le montant global du programme est de 1 235 000 euros répartis sur 5 fiches actions :

- FICHE 1 – 200 000 euros - animation du PAPI : ingénierie (2 chefs de projet – soit un pour chaque territoire), communication (intégrant pour la Vallée de la Hem des repères de crues, la création de supports, la diffusion de « reflets de la Hem », formation (en matière de cadastre numérisé notamment).

- FICHE 2 – 850 000 euros - élaboration du PAPI complet par un prestataire : diagnostic, stratégie et plans d'actions.
- FICHE 3 – 155 000 euros – ACB + études complémentaires : fiche spécifique au SYMVAHEM
- FICHE 4 – pas de coût car gestion interne - mise en place des PCS et DICRIM, appui aux communes
- FICHE 5 – 30 000 euros - prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Déductions faites des subventions demandées aux financeurs, la part restant à charge des EPCI, membres du SAGE du Delta de l'Aa est de 339 000 euros à se répartir selon la clé de répartition décidée par le SMCO. Le SYMVAHEM devra également financer les actions le concernant directement.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité d'autoriser le Président à :

- déposer un dossier PAPI d'intention en commun et en partenariat avec le SMCO, chargé de la gestion du SAGE de l'Aa,
- entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès des services instructeurs pour permettre au SYMVAHEM de bénéficier de financement dédié suite à cette labellisation.

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Sous-Préfecture

Le Président, Christian PETTE

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,  
Pour Copie Conforme,*

*Le Président, Christian PETTE.*



REÇU EN SOUS PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

- 4 DEC. 2012





Département du Pas-de-Calais

# SYMVAHEM

## Syndicat mixte de la Vallée de la Hem (Recques-sur-Hem)

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le \*\*\*\*\*

### Extrait du Registre des Délibérations Séance du mardi 6 novembre 2012

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	8

L'an deux mille douze, le six novembre, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 25 octobre 2012, s'est réuni en salle de réunion de la CCRAVH sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

#### Présents :

Les délégués titulaires : M. Christian Pette, Président (CCRA), M. Yves Beugnet (CCRA), M. Majewicz (CCRA) remplacé par M. Daniel Duriez, M. Bouffart (CCRAVH), M. Garenaux (CCRAVH), Mme Polaert (CCTP), M. Bernard Rivenet (CCTP), M. Cucheval (CC Lumbres).

M. Jean-Michel Croquelois (délégué suppléant CCPL), M. Daniel Tacquet (délégué suppléant CCRA) arrivés en fin de réunion.

Titulaires non remplacés : M. Vangrevelynghe (CCRA), M. Hiraut (CCRAVH).

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

- 4 DEC. 2012

Secrétaire de séance : M. Daniel DURIEZ

### 15/12 ETUDES TOPOGRAPHIQUES - LANCEMENT DU MARCHÉ

M. Pette rappelle que par délibération du 22 mars 2012, le comité syndical a autorisé le Président à poursuivre la démarche de consultation pour le choix du cabinet chargé de réaliser l'analyse coût bénéfice. Après analyse, le choix s'est porté sur le cabinet V2R pour un montant de 24 800 € HT.

Il était précisé dans cette même délibération que cette analyse coût bénéfice puisse s'accompagner d'études dites complémentaires. C'est le cas concernant des études topographiques qui permettront d'élaborer plus précisément la modélisation hydrologique et hydraulique. Il s'agit en fait de levés de profils en travers lit majeur/lit mineur le long de la rivière.

Les caractéristiques techniques du marché seront indiquées dans un cahier des charges que le cabinet V2R s'est proposé de rédiger à titre gratuit pour le compte du SYMVAHEM.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité d'autoriser le Président à :

- lancer la procédure de consultation de la mission de réalisation d'études topographiques sur l'ensemble du bassin versant de la Hem,
- signer tout document permettant la mise en œuvre et l'exécution de ce marché ainsi que la mise en œuvre des formalités de demandes de subvention.
- engager la dépense dont le coût estimatif est de l'ordre de 30 000 € HT, les crédits au budget primitif étant suffisants.

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Sous-Préfecture

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,  
Pour Copie Conforme,

Le Président, Christian PETTE

Le Président, Christian PETTE.

